

FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR SAINT RAMBERT EN SCENES 2019

REGLEMENT

Article1–Organisation

La compagnie Eclats de Voix, en partenariat avec la municipalité de Saint Rambert d'Albon (26140), organise un festival / rencontres de théâtre amateur.
Ce festival est organisé dans la salle polyvalente de Saint Rambert d'Albon (Salle Jean Ferrat).

L'édition 2019 aura lieu du **vendredi 25 janvier au dimanche 27 janvier 2019.**

Article 2 – Objectif

Ce festival a pour but de contribuer à l'animation culturelle de la commune, au développement et à la diffusion du théâtre amateur de qualité en direction d'un maximum de public du territoire.
Sans esprit de compétition il doit favoriser les échanges et rencontres entre troupes et publics.

Afin d'entretenir un lien fédérateur et une dynamique positive on attend des compagnies sélectionnées **qu'elles participent à la communication sur le festival, qu'elles assistent aux spectacles présentés et participent aux autres moments d'échange et de partage.**

Article3–Sélection

Le festival est ouvert aux compagnies de la Drôme et des départements avoisinants situées dans un rayon inférieur à environ 50 km (pas d'hébergement).

Une sélection de 3 ou 4 spectacles sera faite par la commission de programmation du festival composée de représentants de la municipalité et de la compagnie organisatrice (Eclats de Voix) sur la base des critères suivants :

- qualité artistique du spectacle proposé
- offre diversifiée (genre) susceptible de s'adresser à un large public
- ancrage local dans la mesure du possible
- les spectacles à distribution nombreuse seront privilégiés (> 2)

Les compagnies intéressées présenteront un dossier de candidature avec les documents requis. Ce dossier sera disponible et téléchargeable sur le site "eclats2voix.eklablog. »
ou sur demande (claudine.bagnol@orange.fr) 04.75.81.05.36 à partir du **15 juin 2018.**

Ce dossier de candidature dûment rempli doit parvenir à l'organisateur "Eclats de Voix" à l'adresse ci-dessous avant le **30 septembre 2018 :**

Claudine BAGNOL
Présidente de "Eclats de Voix"
45 Chemin de Conteze
07130 Saint-Péray
claudine.bagnol@orange.fr

La commission établira sa programmation pour le **30 octobre 2018.** Chaque compagnie sera notifiée individuellement du résultat de sa candidature.

Article 4 – Documents à fournir :

Documents à fournir avant le **30 septembre 2018** en vue de la sélection :

- dossier de candidature correctement rempli
- une présentation du spectacle au format WORD ou ODT ainsi qu'une captation du spectacle proposé
- à défaut, le lieu où l'on peut assister à une représentation publique du spectacle (avant la date du 20 octobre 2018) ou tout autre moyen permettant au jury de s'assurer de la qualité du spectacle .

Les compagnies sélectionnées auront à fournir avant le **1 décembre 2018** :

- 1 affiche papier format A3 et son fichier numérique (format JPEG)
- 1 flyer format A 6 et son fichier numérique (format JPEG)
- le plan de feu (s'il y en a un)
- **l'autorisation de la SACD**
- une attestation d'assurance
- un chèque de caution de 100 € qui leur sera rendu après le festival sauf en cas de dégradation ou d'absence injustifiée

Les compagnies invitées seront conviées à une réunion de coordination au minimum un mois avant la date du festival. A cette occasion leur sera remis un kit de communication comprenant les affiches et les flyers des 3 spectacles ; il leur est demandé d'utiliser ce kit pour assurer la promotion du festival auprès de leurs contacts habituels.

Article 5 -Conditions et défraiements

Les compagnies sélectionnées participeront de façon bénévole au festival. Il ne sera accordé aucun défraiement à titre personnel, ni aucun cachet ou autre rémunération.

Toutefois, les frais exceptionnels engagés par les compagnies et notamment les frais de déplacement, seront payés forfaitairement aux compagnies invitées à hauteur de 150 € par compagnie.

Une collation est prévue pour l'ensemble des comédiens, régisseur, metteur en scène de chaque troupe, le jour de la représentation.

Les spectacles ont lieu dans la salle Polyvalente (salle Jean Ferrat) de la commune de Saint Rambert d'Albon (26140). Une fiche technique de la salle sera fournie par les organisateurs dès qu'elle sera finalisée. Les techniciens ou régisseurs pourront prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente. Le démontage des décors doit se faire immédiatement après la représentation dans la limite de deux heures.

Le programme et l'ordre des représentations sont fixés par l'Organisateur.

L'inscription sous-entend l'adhésion à tous les articles du règlement.

Contacts :

Pour toute demande d'information s'adresser à :

Claudine BAGNOL présidente de "Eclats de Voix"

claudine.bagnol@orange.fr

04.75.81.05.36 / 06.83.45.23.86